

R.D.A. : notes de voyage

Au mois de mai dernier, deux membres du Bureau national du M.R.A.P., Francis Boniart et Claude Samuel, ont effectué un séjour d'environ une semaine en République démocratique allemande. Ils faisaient partie d'une délégation invitée au titre des échanges franco-allemands et de la Fédération des villes jumelées.

Alors que la R.D.A. fête son vingtième anniversaire, il nous paraît tout à fait opportun de publier les impressions de nos amis quant aux problèmes qui nous préoccupent.

ACCUEILLIS avec chaleur et amitié, nous avons pu, dès notre arrivée, fixer le programme de nos visites.

» Ainsi, c'est avec l'intention de l'interroger sur le « cas » du bourgmestre de Weimar en particulier, et sur la dénazification en général que nous avons été reçus par M. Johan Hüttner, membre du bureau du comité antifasciste.

» Contrairement à ce que certains journaux français ont affirmé, Paul Ullmann élu maire de Weimar, n'avait jamais appartenu au parti nazi. Comme tous les jeunes de son âge — il avait 19 ans en 1940 — il fut mis dans l'obligation d'adhérer aux jeunesse hitlériennes, juste avant d'être mobilisé.

» Dans un pays où il y eut environ dix millions d'adhérents nominaux au parti nazi, un problème complexe se posait aux autorités, au lendemain de la guerre. Il n'était évidemment pas possible de faire table rase du passé. Mais il est certain, que ce problème a été traité

de façon diamétralement opposée à ce qui s'est passé en République fédérale allemande.

» L'imprescriptibilité des crimes de guerre étant appliquée en R.D.A., tous les criminels nazis découverts sont jugés et condamnés. Il ne fait pas de doute, par ailleurs, que certains anciens nazis ont conservé leurs convictions. Mais ceux-là sont muselés. Par contre, un grand nombre d'entre eux, dans le climat de dénonciation vigoureuse du nazisme qui prévaut en R.D.A. s'en sont éloignés et sont devenus des citoyens actifs participant au travail de reconstruction.

» Nous avons été très frappés par les efforts réalisés dans les domaines de l'information et surtout de l'éducation.

» Un exemple : accompagnés d'un professeur et de sa femme, nous avons visité le camp de Sachsenhausen où est organisée une exposition permanente sur la résistance dans les pays occupés et sur le martyrologe juif.

» Dans le restaurant où nous nous sommes arrêtés ensuite, nous avons retrouvé un groupe d'environ cinquante jeunes garçons âgés de douze ou quinze ans qui, eux aussi, avaient fait la visite. Par l'intermédiaire de notre interprète, nous avons su, que s'ils étaient très impressionnés par ce qu'ils avaient vu, ils n'étaient pas étonnés : à l'école, on leur parlait fréquemment de la période nazie et de ses crimes.

» Bref, de ce trop court séjour qui nous a permis d'apprécier le remarquable essor économique de ce pays sorti du néant, nous retirons l'idée réconfortante que tout le possible est fait pour définitivement balayer les scories du nazisme et en dénoncer le caractère meurtrier.»

MOYEN-ORIENT

TENSIONS AGGRAVÉES

Un règlement politique est encore possible. Mais pour combien de temps ?

LE 8 octobre dernier, la République arabe unie a confirmé officiellement la disposition de son gouvernement à régler son conflit avec Israël sur la base de la résolution du Conseil de sécurité de l'O.N.U. du 22 novembre 1967.

Cette résolution prévoit, rappelons-le, l'application des deux principes suivants : « 1^o retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés en 1967 2^o cessation de toutes les invocations de belligérance ou de tous les états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force ». Le Conseil affirme en outre la nécessité de

garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région, de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés, de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées.

Les membres du Conseil, considérant que les problèmes étaient liés les uns aux autres, envisageaient un règlement global.

Le porte-parole de la R.A.U. a indiqué que des négociations indirectes, « selon la formule de Rhodes », pourraient s'engager pour définir les modalités d'application de la résolution.

Cette référence aux pourparlers de Rhodes a donné lieu à des interprétations divergentes, les dirigeants de Tel-Aviv rete-

nant surtout qu'Israéliens et Egyptiens avaient eu des contacts directs à l'époque.

Le 24 février 1949, dans un hôtel de l'île grecque et après plusieurs semaines de pourparlers menés grâce au médiateur de l'O.N.U., Egyptiens et Israéliens signaient une convention d'armistice qui laissait les problèmes de fond en suspens. Certes, l'effusion de sang était arrêtée mais la guerre de 1956 et celle de 1967 allaient montrer tragiquement la fragilité de cette convention.

« Actuellement, a déclaré M. Mahmoud Riad, ministre des Affaires étrangères de la R.A.U., la situation se présente différemment : il existe la résolution du Conseil de sécurité, et les parties en cause l'acceptent ou ne l'acceptent pas. »

En fait, cette résolution répond aux intérêts de tous les peuples concernés.

Mais seule l'opinion publique peut faire évoluer la situation dans le sens de son acceptation généralisée. Le résultat des élections en Israël montre que la population israélienne reste, dans sa grande majorité, sensible aux arguments des « ultras » et la détérioration de la situation au Liban souligne les tensions qui menacent chaque Etat de la région sur le plan intérieur.

Une chance est offerte aujourd'hui encore.

Préférerait-on que la guerre larvée s'éternise et s'aggrave ou aura-t-on la volonté de sortir les peuples du Proche et du Moyen-Orient des malheurs dans lesquels ils sont plongés depuis 20 ans ? J.T.

Afrique australe

DES ARMES FRANÇAISES POUR L'APARTHEID

Matériel de « guerre classique » ou aide à la répression ?

A la suite des décès de plus en plus nombreux de prisonniers politiques au cours de leur détention, l'A.N.C. (African National Council), l'organisation internationale « Defence and Aid », le Comité spécial de l'O.N.U. sur l'apartheid ont attiré — avec appel pressant à agir — l'attention de l'opinion publique mondiale sur le sort des personnes détenues par la police sud-africaine en vertu de la fameuse « loi des 180 jours ».

Dans la mesure où elles sont connues, les circonstances de ces décès, camouflés en « suicides » ou déclarés comme « morts naturelles » révèlent qu'ils sont consécutifs aux tortures subies au cours d'interrogatoires, où les « traitements à divers degrés » sont couramment utilisés pour obtenir les renseignements et les témoignages souhaités... (Un suicide « véritable » à la suite de tortures n'en est pas moins un meurtre.)

Le dernier cas qui ait donné lieu à une enquête est celui de M. James Lenkoe, 35 ans, arrêté le 5 mars dernier, et trouvé pendu cinq jours plus tard dans sa cellule de la prison locale de Pretoria, après un interrogatoire qui dura près de 24 heures. Sa femme refusa la version officielle du suicide, et, après de nombreuses démarches, une autopsie put être faite par deux praticiens, dont un éminent spécialiste américain, le Dr Moritz.

Défense de savoir !

Ils constatèrent que M. Lenkoe avait subi, pensant sa détention, des chocs électriques susceptibles d'avoir causé sa mort. Leurs déclarations — dont le magistrat ne tint d'ailleurs pas compte — soulèveront assez d'émotion pour que le Parlement sud-africain se soit empressé d'élaborer une législation qui tient désormais pour un délit le fait de chercher à connaître et à faire connaître ce qui concerne « le travail et le fonctionnement du Bureau de la Police de Sécurité »



Elie KAGAN

(le B.O.S.S.). Déjà, en juin 1968, le *Sunday Times* (sud-africain) définissait le Général H.-J. Bergh, responsable du B.O.S.S., comme « l'homme le plus important de l'Etat après M. Vorster lui-même ».

Il faut savoir qu'une quarantaine de personnes sont actuellement détenues dans les conditions prévues par cette loi des 180 jours, c'est-à-dire à la discrétion de la « Spécial Branch » pour une durée pratiquement illimitée, sans garantie d'aucune sorte, et sans autre contact humain que les interrogatoires.

Par ailleurs, plus de 50 personnes — parmi lesquelles la femme de Nelson Mandela — ont été arrêtées en mai et juin derniers, et sont encore détenues sans jugement.

Fin juin, 34 Africains, accusés d'appartenance ou d'aide au P.O.Q.O. (clandestin) ont été jugés, et 13 d'entre eux condamnés à des peines de prison. Le plus frappé (7 ans et demi de prison) M. Hermanus, est pasteur de l'Eglise méthodiste.

En août, 5 membres du S.W.A.P.O. ont été jugés et condamnés à des peines qui vont de 6 et 18 ans de prison ou à la prison à vie : le procès s'est tenu à Windhoek, capitale du sud-ouest africain, le gouvernement de Pretoria affirmant ainsi clairement qu'il considère le territoire de la Namibie comme faisant partie intégrante de la République Sud-Africaine, au défi de toutes les résolutions de l'O.N.U. concernant cette question.

Bien entendu, la liste qui précède n'est pas limitative...

Une aide aux racistes

Ces faits rendent plus impérieux que jamais le devoir de dénoncer l'aide apportée — sous de multiples formes — par de nombreux pays aux gouvernements racistes. Et si les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, le Japon et d'autres sont les principaux partenaires commerciaux et financiers de l'Afrique du Sud, la

France garde, hélas, son rang « privilégié » dans le domaine de la vente des armes et du matériel militaire.

A une question écrite posée récemment par M. Odru — député de la Seine-Saint-Denis — qui faisait état, entre autres, des récentes livraisons d'hélicoptères et d'appareils de transport militaires, le ministre chargé de la Défense répondait, une fois de plus (*Journal officiel* du 9 août) par « la distinction fondamentale entre le matériel de la guerre classique... et celui de la guerre de subversion ou de partisans... »

Un tel argument s'effondre devant une information comme celle que publiait *Le Monde* du 12 août, concernant les manœuvres anti-guérillas effectuées en Afrique du Sud :

«... Ces manœuvres vont se dérouler le long de la frontière avec la Rhodésie, qui doit faire face à des incursions périodiques de bandes armées ou combattent ensemble des nationalistes noirs d'Afrique du Sud et de Rhodésie... Ces manœuvres mettent en action 5 000 hommes, 700 véhicules militaires et plusieurs unités de l'armée de l'air, notamment des hélicoptères. L'importance accordée à l'aviation dans l'opération reflète l'expérience des combats qui se déroulent en Rhodésie, où non seulement des hélicoptères sont utilisés pour repérer les groupes de guérilleros, mais où les avions militaires mitraillent et bombardent également leurs repaires... » Et le journaliste, évoquant les combats en cours dans les colonies portugaises, ajoute : « Il ne fait aucun doute que la pression accentuée des mouvements nationalistes africains sur le « bastion blanc » préoccupe de plus en plus les milieux gouvernementaux sud-africains. »

Cette résistance correspond d'ailleurs à une meilleure conscience du problème dans certains secteurs de l'opinion mondiale, et à des divergences parmi les blancs sud-africains, qui sont, eux aussi, victimes de l'apartheid dont ils ont cru être les bénéficiaires.

Elisabeth MATHIOI